



Déclaration d'une terrasse

Par Sam63

Bonjour, j'aimerais faire faire une terrasse autour de ma maison. Ma maison est sur un sous-sol complet, celui-ci est remblayé de partout (sauf porte de garage bien sûr). J'aimerais faire une terrasse dans le prolongement de mes baies vitrées sur le remblai. Ma terrasse entrera dans la classification "terrasse de plain pied" ou dans "terrasse surélevée" ?

En vous remerciant.

Cordialement Monsieur Brunel.

Par Al Bundy

Bonjour,

Quelle sera la hauteur de la terrasse par rapport au terrain naturel ?

Par Sam63

Bonjour, je sais pas exactement car ma maison est remblayé sur tout le tour et ma terrasse sera posée dessus.

Cordialement

Par Al Bundy

Et pourtant il est nécessaire de le savoir.

Le terrain naturel est celui qui existe aujourd'hui s'il a été déclaré dans le permis de construire la maison.